tout ce qui est temporel finit par disparaître. Il doit donc être dominé par des considérations morales et spirituelles. Il doit favoriser le développement des esprits et des âmes.

2° L'Eglise fournit, non seulement des forces morales, mais aussi des lumières et une doctrine. Ainsi les grandes Encycliques de Léon XIII ont projeté la vérité sur toutes les grandes questions de notre époque, et en particulier pour les questions ouvrières, nous possédons l'Encyclique « Rerum Novarum ».

3° Le syndicalisme chrétien poursuit l'entente, et non la guerre des classes. Au-dessus, des intérêts immédiats qui apparaissent souvent contraires, il y a la sauvegarde de l'entreprise qui doit réunir patrons et ouvriers dans un intérêt supérieur et commun.

Mais cette entente doit se réaliser aussi dans le respect des droits de chacun, et dans l'accomplissement général des devoirs.

4° Le syndicalisme ouvrier et patronal doit se compléter par l'organisation des Commissions mixtes et la réalisation de la corporation. C'est le but propre du syndicalisme chrétien que d'y tendre. En dehors de cela, il n'est pas interdit, et il est intéressant de faire certaines expériences prudentes qui ont une vertu de transformation sociale: actionnariat ouvrier, participation aux bénéfices, coopératives de production, etc....

Le conférencier aborde ensuite l'œuvre immédiate du syndicalisme chrétien. Celle-ci concerne les différents intérêts de la profession. Elle se complète par un certain nombre d'organisations annexes qui viennent fortifier l'organisation professionnelle. Elles sont successivement passées en revue: coopératives, restaurants, organisations d'épargne, mutuelles, etc.

Cette première conférence sera poursuivie sur d'autres sujets et avec d'autres concours, chaque soir de la semaine, jusque vendredi compris, selon le programme qui a été fixé.

REMISE DE LA CROIX DE GUERRE A UN WATTRELOSIEN SOLDAT AU MAROC

Le maire de Wattrelos a remis mardi à M. Edouard Delemme, demeurant rue Faidherbe, maisons Dhulst, 3, la croix de guerre des T.O.E. avec étoile de vermeil et la citation suivante:

Le général Dufieux, commandant le groupement de Fez, cite à l'ordre du groupement: Delemme Edouard, maréchal-des-logis, au 64e R.A., 5e batterie. Jeune sous-officier d'un courage et d'une conscience remarquables, excellent chef de pièce, dont l'unité est parfaitement tenue, le 14 juillet 1926 a exécuté rapidement deux mises en batterie sur des positions violemment battus par le feu des dissidents. Au moment du repli, sous un feu violent, a, grâce à son sang-froid et aux dispositions judicieuses prises, évité des pertes qui pouvaient être sévères. Déjà remarqué en 1925 et les 10 et 23 mai 1926.

AFFICHAGE ELECTORAL. — Après arrêté du maire, l'affichage électoral pour l'élection de trois député, a été arrêté aux endroits suivants:

Emplacement à côté des bureaux de vote. — Hôtel de Ville: rue Jean-Jaurès, panneaux placés devant l'Hôtel de Ville. — Ecole de garçons, rue du Sapin-Vert: pignon de la maison Pollet, face à l'école. — Ecole de garçons du Touquet, rue de Boulogne, mur de l'école. — Ecole de filles, rue de la Poste: mur de la propriété Pollet (maison Trenteseaux), rue de la Poste. — Ecole de garçons, rue de la Baillerie: mur de l'école de garçons de la Baillerie.

Emplacements facultatifs. — Rue de la Boutillerie: pignon de l'immeuble Gallois-Lerustre. — Beaulieu: mur de l'école de Beaulieu. — Rue Vallon: pignon de la ferme Duplouy, au Bas-Chemin. — Rue Négrier: mur Pollet, clôture du jardin Piat. — Rue du Sartel: ferme Delmotte. — Rue de Leers: ferme Dubrulle. — Rue Jean-Jaurès: ferme Liagre. — Rue de Tourcoing: école de filles. — Rue Faidherbe: mur de la propriété Van Welden. — Rue du Sapin-Vert: palissade de la ferme Fortrie. — Rue de Boulogne: mur Favière entre Six et la régie. — Rue du Mont-à-Leux: angle de la Place du Sapin-Vert.

ARRESTATION POUR FRAUDE. — Des douaniers du bureau du Crétinier (Wattrelos) ont mis en état d'arrestation Henri Debray, 48 ans, graisseur, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre, qui était porteur de 70 boites d'allumettes belges. Debray a été transféré hier à Lille pour y être écroué.

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Demain jeudi, à 20 h., répétition générale. Il est rappelé que c'est demain jeudi le dernier jour pour les inscriptions des participants au banquet de Ste-Cécile, qui aura lieu dimanche prochain 21, à 14 h., salle Piat. Les adhésions sont reçues au siège de l'Harmonie, Café Piat, 22, Grand'-Place.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS, jeudi, à l'Ecole de filles de la rue de Boulogne, et à 14 h. 30, à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

VACCINATIONS GRATUITES, jeudi, à l'annexe de l'Hôtel de Ville, à 10 h. et à 16 h.; à l'Ecole de filles de la rue de Boulogne, à 10 h. 30.

AMATEURS D'ART
qui recherchez les belles choses
ne manquez pas de visiter
LA MAISON
G. WIART - *Décorateur*
LILLE* - 79, rue Nationale. - *LILLE
(près de « La Dépêche »)
qui vient d'inaugurer dans une artistique harmonie
UNE EXPOSITION
1° de **Mobilier**: crédences, bahuts, et sièges, copies de Musées Nationaux ;
2° de **Chambres à coucher**, de **Salles à manger**, conçues dans le genre Moderne, avec les règles du bon goût qui caractérise les styles français ;
3° de **Sièges** de style pour Salons, Hall, pièces de Famille ;
4° de **Lustrerie** des modèles les plus récents.
Vente en confiance. - Vente d'objets toujours parfaitement exécutés.
Vente à des prix raisonnables.
M. Georges Wiart, décorateur, lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, se tient à la disposition des clients pour établir dessins d'ensemble pour la décoration des pièces à meubler. 27413

LANNOY

FEDERATION NATIONALE CATHOLIQUE — Vendredi 19 novembre, à 20 heures, dans la salle des fêtes du patronage Saint-Augustin, le R.P. Bertheloot donnera une conférence sur « La franc-maçonnerie et la classe ouvrière ». Les *dames sont invitées* à cette réunion qui sera privée.

Les sections d'Hem et de Toufflers de la F.N.C. sont cordialement invitées.

POUR VOS CADEAUX voyez la **Maison Charles Danaels**, 24, rue de Lannoy. Grand choix fantaisies en tous genres, articles pour fumeurs, fruits et fleurs artificiels. Corbeilles pour mariages. Cartes postales. Librairie, papeterie, jouets. Voir exposition. 29935

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Maurice Descamps, 25 ans, tisserand, demeurant à Lys, s'est blessé à la jambe droite, au cours de son travail, 12 jours de repos.

HEM

ŒUVRE MUNICIPALE DES JARDINS OUVRIERS. — La municipalité, qui a créé l'année dernière des jardins ouvriers et distribué 25 parts de 250 mètres aux familles nécessiteuses, vient de prendre une initiative heureuse. A la suite de l'acquisition forcée d'un grand terrain situé à la « Vallée », pour l'installation de l'élévateur des eaux potables, dont les travaux sont maintenant terminés, il reste une vaste étendue de terrain qu'il serait regretable de laisser inculte, surtout par ces temps de vie chère.

A cet effet, l'Administration a décidé de donner à l'Œuvre des Jardins ouvriers plus d'extension, en divisant ces terrains en lots de 250 m.

Les habitants de la commune qui désirent obtenir une part peuvent, dès ce jour, en faire la demande par écrit à M. le maire, en mentionnant surtout leur situation de famille.

BUREAU DE VOTE. — Par arrêté préfectoral en date du 4 novembre, le bureau de vote pour les élections législatives du 12 décembre est fixé à l'école Victor-Hugo, place communale.

FEDERATION NATIONALE CATHOLIQUE. — C'est devant un auditoire de 200 membres de la F.N.C. que M. le chanoine Régent a exposé la vie, les sentiments, les œuvres du cardinal Mercier.

Cette conférence qui a été donnée dernièrement à Roubaix a été très appréciée des auditeurs pour qui elle sera une leçon profitable.

M. l'abbé Catteau, curé de Saint-Corneille, a remercié M. le chanoine Régent de sa belle conférence qui, élevant les sentiments par les beaux exemples d'une telle vie, a fait ressortir l'action bienfaisante de l'Eglise sur les peuples. « Notre union de village, a-t-il dit, unie à tous les autres, travaille à maintenir nos libertés religieuses, si nécessaires pour faciliter cette action bienfaisante, le devoir de tous ses membres est d'intensifier leurs efforts pour amener à nous un nombre toujours plus grand d'adhérents. »

Il a également remercié les assistants de leur présence et de leur attachement à la foi.

LEERS

A la mémoire de M. Joseph Leroy

Sous ce titre, nous avons annoncé il y a quelques jours, que les habitants du Petit-Tourcoing faisaient des démarches pour la constitution d'un Comité en vue de l'érection, sur la Grand'Place, d'un monument à la mémoire de M. Joseph Leroy, le regretté maire de Leers.

Les enfants du défunt, Mlle Marie Leroy, Mme Vve Deffrenne-Leroy et M. Joseph Leroy fils, nous adressent à ce sujet la lettre suivante:

Nous avons appris par votre estimé journal du 14 novembre, l'initiative des habitants du Petit-Tourcoing tendant à l'ouverture d'une souscription en vue d'ériger, sur la place de Leers, un monument à la mémoire de notre regretté père.

Comme il était avant tout un modeste et un désintéressé, nous désirons qu'aucune suite ne soit donnée à cette suggestion.

Nous remercions la population de Leers et des environs des marques de sympathie qu'elle nous a témoignées et souhaitons simplement, que les nombreux amis de notre cher père conservent de lui un bon souvenir.

JEUX DE BOULES. — Résultat de la loterie tirée entre les pariticipants des jeux de boules au profit des Mutilés : 1. Delescluse, Leers; 2. Keunebrock, Leers; 3. Rosel, Lys; 4. Prez, Estaimbourg; 5. Carrette, Templeuve; 6. Rouzé, Annappes; 7. Duquenne, Leers; 8. Codron, Leers; 9. Carbon, Leers; 10. Delcourt, Wattrelos; 11. Nuttin, Roubaix; 12. Leruste, Leers; 13. Trenteseaux, Leers; 14. Laga, Lys; 15. Briffaut, Leers; 16. Delescaut, Leers; 17. Dirick, Leers; 18. Trentesaux, Leers; 19. Delescaut, Leers; 20. Dubus, Hem; 21. Marquette, Leers; 22. Lahousse, Lys; 23. Lorthiols, Leers; 24. Carrette, Leers; 25. Nuttin, Wattrelos; 26. Fouque, Roubaix; 27. Demoitié, Leers; 28. Vancoppenolle, Lys; 29. Deprost, Wattrelos; 30. Carette-Crohin, Leers; 31. Desfontaine, Néchin; 32. Messiam, Leers; 33. Vanhamme-Tapit, Lille; 34. J.-B. Vanhamme, Lille; 35. Nys, Leers; 36. G. Victor, Leers-Nord; 37. Dupret, Leers; 38. Tytgatte, Roubaix.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine Parent et fils, M. Jules Douillet, 25 ans, tisserand, demeurant à Bailleul (Belgique), rue de Templeuve, 34, a eu la main gauche prise entre le bac et la navette du métier à tisser. 10 jours de repos. — A l'usine Saint frères, le jeune Emile Pontegnies, 17 ans, tisserand, demeurant à Leers, carrière du Moulin, 37, s'est fait une coupure à la main droite au cours de son travail. 10 jours de repos. — M. Anatole Lallemand, 50 ans, chauffeur d'auto, demeurant à Roubaix, rue du Pile, 187, au service de MM. D'Haene et Cie, négociants en charbons à Roubaix, en descendant d'un camion, s'est fait une entorse du pied gauche. 12 à 15 jours de repos.

ANNAPPES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira ce soir mercredi, à 20 h., à la Mairie. Ordre du jour : Liste de proposition des commissaires répartiteurs pour 1927; — Révision de la liste électorale 1927; nomination de délégués; — Syndicat de la « Marque »; nomination de délégués; — Demande de sursis; — Taxe sur les propriétés bâties et non bâties; — Fournitures scolaires; cahier des charges; — Vote de crédits; — Demandes d'allocation militaire; — Questions diverses; — Demandes d'assistance.

Madame... Vous êtes cordialement invitée à venir assister à la présentation des derniers modèles créés par YVELINE, la couturière chic du Bd Montmartre, à Paris, dans les salons du **Carlton Hôtel de Lille**, de 9 h. à 18 h., les 17, 18 et 19 novembre. Vous y trouverez des modèles haute couture à des prix très abordables.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MERCREDI 17 NOVEMBRE:

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h., et de 14 à 17 h.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Etablissement municipal de bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 18 h. 30.

Bibliothèque communale: de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

LE PROGRAMME DE L'ECOLE DU BATIMENT

Nous avons, dans une première note, fait connaître quels étaient les buts essentiels qui avaient contribué à la création de l'Ecole du Bâtiment de Tourcoing.

Cette école fonctionne grâce à l'aide de l'Etat, à une participation de la ville dans les dépenses et à une subvention du Syndicat général des Entrepreneurs du bâtiment.

L'Ecole s'adresse: 1° Aux apprentis, c'est-à-dire aux jeunes gens ayant terminé leurs études primaires et se destinent à exercer l'une des professions du bâtiment; 2° Aux demi-ouvriers pour lesquels des cours complémentaires sont réservés, afin de leur permettre d'étendre leurs connaissances techniques et pratiques.

Ces élèves peuvent se perfectionner pour l'une des branches suivantes: Maçonnerie, carrelage, charpente et menniserie, zinguerie, plomberie, tuyauterie, serrurerie, tôlerie, forge, peinture en bâtiment et métreurs en travaux.

La division des cours comprend des cours préparatoires ou de préapprentissage (donnant des notions utiles à toutes les professions) et des cours d'apprentissage, cours complémentaires, réservés aux demi-ouvriers, afin de leur permettre d'étendre leurs connaissances techniques et pratiques.

Enseignement de l'Ecole

L'enseignement de l'Ecole est fait des cours théoriques adaptés spécialement aux diverses professions, et des travaux pratiques, à l'atelier.

Les cours théoriques comprennent, en plus des notions respectives à chaque industrie du bâtiment, des séances de français et d'arithmétique, des conseils et des avis sur toutes les questions générales et sociales pouvant être utiles dans l'existence, des leçons de dessin, des cours de technologie et des conférences.

Les travaux pratiques, judicieusement établis sur des bases expérimentales, sont amplement suffisants pour que l'élève sortant de l'Ecole du Bâtiment puisse briguer un poste de contremaître.

La durée des cours

Les élèves sont classés en deux années. Ceux qui, en fin d'année, n'ont pas obtenu de résultat en première année, doublent leur cours; il en est de même pour les cours de deuxième année. Les élèves ont, par semaine, en première année: deux cours pratiques et un cours théorique; en deuxième année: trois cours théoriques et un cours pratique.

Comme on le voit par ce rapide exposé de l'organisation de l'Ecole du Bâtiment, ses organisateurs ont mis sur pied une œuvre appelée à rendre de réels services.

Les élèves répondent-ils aux sacrifices consentis pour parfaire leur éducation? C'est ce que nous verrons dans une prochaine note.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Union des Syndicats professionnels de l'industrie textile tourquennoise

MM. les Industries et Commerçants ayant accordé des subventions à l'Ecole Industrielle et Commerciale de Tourcoing, par l'intermédiaire de l'Union des Syndicats professionnels de l'industrie textile tourquennoise, sont informés que le nécessaire a été fait par ce groupement et la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, en vue de fournir à l'administration compétentes les pièces justificatives (attestations concernant les sommes versées en 1924 et 1925) pour chaque demande d'exonération de la taxe d'apprentissage formulée dans leurs déclarations des salaires 1924 et 1925.

Ils n'ont donc pas à se déssaisir des reçus qu'ils possèdent à cet effet.

Création d'un Cercle polyglotte

Le S. I. « Les Amis de Tourcoing », sollicité par plusieurs de nos concitoyens pour patronner la formation d'un Cercle polyglotte en notre ville, se met volontiers à la disposition des polyglottes que l'étude des langues peut intéresser, afin de les réunir et de les aider à la formation de leur groupement.

Prière de s'inscrire au siège des « Amis de Tourcoing », 18, Grand'Place, au 1er étage.

Dès que les adhésions paraîtront suffisantes pour débuter, une convocation sera envoyée aux adhérents pour l'étude de cet organisme.

Grave accident à la gare

Un grave accident s'est produit mardi après-midi, à la gare de Tourcoing.

Vers 16 h. 30, des ouvriers passant le long des voies au-dessus du passage à niveau du Tilleul, aperçurent un corps sur le sol. Ils s'approchèrent et constatèrent qu'il s'agissait d'un chef de train, M. Charles Hanicot, âgé de 60 ans, demeurant rue de Toulouse.

Informé, M. Méguil, chef de gare, fit transporter le chef de train à l'infirmerie, où l'on s'aperçut qu'il était gravement blessé à la tête.

Après un premier pansement, M. Hanicot fut conduit, par la camionnette de la police municipale, à l'hôpital civil, rue Nationale, où il a été examiné par M. le docteur Decherf.

La victime de l'accident n'a pu en expliquer les circonstances. Une enquête est ouverte afin de savoir si M. Hanicot est tombé d'un train en marche ou s'il a été tamponné par un convoi.

LES CONFERENCES DU JEUDI. — Demain jeudi, à 20 h., salle de la Maison des Œuvres, M. le chanoine Delsaux fera une conférence sur ce sujet: « Le cardinal Mercier: le penseur, l'évêque, le citoyen. » Cette causerie sera agrémentée de nombreuses projections en couleurs. Conditions ordinaires d'admission.

CAISSE D'EPARGNE. — Voici les résultats des opérations du 9 à 15 novembre: 761 versements pour 731.316 fr.; 262 remboursements pour 470.422 fr. 69.

VELOURS pr Robes et Manteaux. Prix réduits. **V. Leduc**, 15, Place de la République. 29903d

SECTION DES ANCIENS DE L'E.T.I.M. — Le secrétaire se tiendra à la disposition des anciens élèves qui n'ont pas encore adhéré au groupe, mercredi 17 novembre, de 20 à 21 h., au Manège, place Leverrier. A la même heure, entrainement pour la section d'éducation physique.

CHEZ LES ANCIENS DES ARMÉES D'OCCUPATION. — Le Groupe des Anciens des armées d'occupation, a tenu lundi soir, sa réunion générale, sous la présidence de M. Jules Leurent. Le président félicita les membres d'être venus si nombreux. M. Haquette, secrétaire administratif des A C., donna lecture du rapport. Il fut ensuite procédé à l'élection d'un commissaire auprès du Groupe de la Croix-Rouge. M. J. Emirgand fut élu à l'unanimité. Le président fit appel aux membres pour qu'ils viennent nombreux, ainsi que leur famille, au concert de bienfaisance du Groupe le mardi 23 novembre.

M. Jules Leurent termina cette réunion par une causerie sur un sujet d'actualité, « Pourquoi devons-nous rester en Rhénanie ». Il montra les nombreux avantages que l'Allemagne retirerait de notre évacuation des pays rhénans. Quant à nous ce serait la perte d'un des derniers avantages de la Victoire, de plus l'Allemand, de nouveau à nos portes. M. Leurent conclut en espérant que, malgré tout, nos gouvernants n'abandonneront la Rhénanie que le jour où notre nouvelle frontière de l'Est sera bien organisée et quand l'Allemagne aura donné des preuves tangibles de sa volonté de paix.

SPLENDID-CINÉ, rue des Anges (Tél. 14.40) **Succès oblige.** Vu l'affluence, **aujourd'hui mercredi, à 8 h. 15, séance supplémentaire : « LA CROISIÈRE NOIRE ».** Film de l'expédition Citroën-Centre Afrique, ainsi que le grand succès du regretté **Rudolph Valentino**, dans « **LE CHEIK** ». 2 dernières séances; demain à 15 h. et 20 h. 15. Location gratuite. 29937d

GROUPE DES REMPLAÇANTS. — Au cours du banquet de l'Amicale des Employés Catholiques, une quête faite pour les œuvres du Groupe des Remplaçants, a rapporté la somme de 104 francs.

La Commission remercie chaleureusement le président, M. Tiberghien, ainsi que les membres de l'Amicale.

CERCLE DES SOUS-OFFICIERS. — Les adhésions pour le banquet du 12 décembre, ainsi que les cotisations peuvent être payées aux commissaires de service: Jeudi 18 novembre, de 18 à 20 h., à M. Marhem; samedi 20, de 18 à 20 h., à M. Goeman; dimanche 21, de 11 à 13 h., à M. Rammaert.

EXPULSION. — M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement, a déféré au Parquet de Lille, un ouvrier agricole, Jean-Pierre Demeyère, âgé de 51 ans, domicilié à Reckem (Belgique), arrêté par le service de la sûreté, *pour infraction à un arrêté d'expulsion.*

PLAINTE POUR VOL. — Au commissariat de police du 2e arrondissment, un entrepreneur, Désiré Vandemeulebrouck, 19, rue d'Avesnes, a déclaré qu'on lui avait dérobé, dans une maison en construction, rue du Général-Souham, 20 planches destinées à la construction d'un plancher. Le service de la sûreté a ouvert une enquête.

REBELLION. — M. Bouvet, commissaire de police du 2e arrondissement a dressé un procès-verbal à charge d'un cabaretier, Oscar Denys, cabaretier, rue du Tilleul, 147, pour ivresse et rébellion à agents.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — A la suite d'une plainte déposée par M. Albert Vandevyvère, tenancier du Café de l'Hôtel-de-Ville, place Victor-Hassebroucq, M. Maréchal, commissaire de police du 4e arrondissement, a perquisitionné, en présence de M. Larroye, commissaire de police de Roncq, au domicile de la servante du plaignant, Eudoxie Nyssen, femme December, habitant rue de Lille, 38, à Roncq. Au cours de cette opération, furent retrouvés de nombreux objets appartenant à M. Vandevyvère: bouteilles de vin, liqueur, couteaux de table, serviettes, couvertures de laine, ainsi que d'autres objets dérobés à des voyageurs ayant logé dans l'établissement et à des commerçants qui y déposent leurs marchandises après le marché.

Le montant des détournements s'élève à plus de 2.000 fr. La servante a été arrêtée et déférée au Parquet de Lille. Son mari sera inculpé de complicité par recel.

LA MUSE DES TRAVAILLEURS DU BLANC-SEAU. — Mercredi, à 20 h., répétition générale. Dernières instructions pour la fête de Ste-Cécile, le 21.

PERMIS DE CONSTRUIRE. — Voici le relevé des permis de construire, du 1er au 15 novembre, avec l'indication des noms et adresses des propriétaires, le genre et l'emplacement de construction ; Henri Duquesne, rue du Brun-Pain, 89, deux pièces destinées à l'habitation, rue du Brun-Pain, 89; Alb. Dujardin, rue Fidèle-Lehoucq, 2 bis, des dépendances, rue Fidèle-Lehoucq, 2 bis; G. Delporte, rue du Tilleul, 52, un immeuble, avenue La Fayette; Paul Castel, rue du Cymbale, 45, terminer travaux de construction, rue Turgot, 61; Henri Vertriest, rue de Moscou, 25, construction d'un baraquement, rue d'Athènes; Marcel Loonie, rue des Cordonniers, 24, Mont-à-Leux (Mouscron), une maison, rue La Rochefoucauld; Scarbel, rue Boileau, une maison, rue Boileau; Marcel Debaudringhien, rue du Virolois, 283, une maison, rue Dupont; Henri Verstraete, rue de Bruxelles, 39, Mouscron, une maison, rue du Général-Drouot.

CERCLE SYMPHONIQUE DU FLOCON. — Mercredi, à 19 h. 45, répétition; instructions pour la fête de samedi.

HARMONIE DU BLANC-SEAU. — Répétition générale mercredi, à 20 h. 30.

HARMONIE DU POINT-CENTRAL. — Jeudi, à 19 h. 30, dernière répétition du programme de la Ste-Cécile.

ORPHEON DES TRAVAILLEURS. — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale.

CHORALE PAROISSIALE DU SACRÉ-CŒUR. — Ce soir, à 19 h. 45, répétition générale et instructions pour la fête Ste-Cécile.

PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 1926
FORTE BAISSE
SUR LES
FOYERS A GAZ
de la **COMPAGNIE DU GAZ**
Voyez l'étalage et les prix
27, *Rue Carnot*, 27
Vente réservée aux habitants de Tourcoing. 29204

MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir, à 20 h., à la Mairie, sous la présidence de M. Ch. Surmont, maire. Vingt conseillers étaient présents. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité.

Terrain des sports. — La construction d'un vestiaire est décidée au terrain des sports, en même temps que l'achat d'une parcelle supplémentaire, afin de donner au terrain la superficie réglementaire.

Beffroi de l'église Saint-Germain. — **Réparations.** — L'assemblée vote les crédits nécessaires aux travaux de réfection de cet édifice.

Abatage des arbres au vieux cimetière. — *L'abatage* des peupliers au vieux cimetière est décidé par le Conseil et fera l'objet d'une adjudication publique.

Désignation des commissaires-répartiteurs des contributions directes en 1927. — L'assemblée renouvelle le mandat des commissaires en exercice.

Révision de la liste électorale de 1927. — MM. Albert Boudewyn, adjoint; Pierre Diérick, et Arthur Van Ommeslaeghe, sont désignés par le Conseil à cet effet.

Eclairage du Nouveau Boulevard. — Plusieurs becs seront posés au carrefour du Grand Boulevard et de la rue de Roubaix ainsi qu'aux abords de la rue Galliéni.

Vote de crédits divers. — Le Conseil vote une somme de 49.358 fr. 06, rperésentant divers manquants au budget de l'exercice en cours.

Le huis-clos est ensuite prononcé pour les questions d'assistance.

La séance est levée à 21 heures.

ELECTION LEGISLATIVE DU 12 DECEMBRE 1926. — **Emplacements réservés à l'affichage.** — Le mur du Presbytère communal, la palissade de l'école publique de garçons, rue de Roubaix; le mur de la maison occupée par M. Puype, rue de Roubaix; le mur de la maison occupée par M. Lepers J.-b., fermier, rue de Tourcoing; le mur de clôture du Bassin des Eaux potables, rue Faidherbe; le mur de clôture de la ferme Cornille, rue de Tourcoing; le mur de l'estaminet Desurmont, rue du Vert-Pré; le mur de clôture de la propriété Jonville, angle des rues de Tourcoing et François-Masurel; le mur de clôture du patronage St-François, rue François-Masurel; le mur de clôture de la ferme Pollet, rue du Congo.

Le bureau de vote sera installé à l'école des garçons, rue de Roubaix.

COMITÉ DES FAMILLES NOMBREUSES. — Demain jeudi, à 20 h., réunion du Comité, Café Duhem, rue de Roubaix.

CONSULTATION DES NOURRISSONS, demain jeudi, à 15 h., à l'Hospice. Docteur Ducoulombier.

MARCQ-EN-BARŒUL

Après avoir frappé son amie à coups de marteau un homme tente de se faire écraser par le Mongy

Mardi vers 16 h., M. Jacquemet, commissaire de police, était mandé au lieu dit « Le Quesne », sur le boulevard de Tourcoing, pour enquêter sur une tentative de meurtre et de suicide qui s'y était déroulée.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au cours de notre enquête.

M. Arthur Capelier, 48 ans, patron menuisier, demeurant rue Basse, à Lille, et Mlle Elvire Lescaut, 42 ans, gérante de poissonnerie, demeurant rue des Chats-Bossus, à Lille, étaient liés par des relations suivies. Mais ils ne s'accordaient pas et fréquemmqnt des discussions surgissaient entre eux.

Mardi après-midi, le couple s'était donné rendez-vous « Au Quesne », boulevard de Tourcoing. Là encore, après une vive discussion, Capelier et son amie échangèrent quelques propos aigre-doux. Au plus fort de la discussion, le patron menuisier s'énerva et retirant un marteau qu'il avait dissimulé dans sa poche, frappa violemment sa compagne à la tête.

Puis sans doute pris de remords, il s'en fut s'allonger sur la voie du tramway.

Au même instant, un Mongy arrivait de Tourcoing. A la vue d'un corps gisant en travers des rails, le wattman bloqua ses freins, juste à temps pour ne pas écraser le désespéré. Celui-ci, toutefois, fut traîné sur un parcours de quelques mètres et il fallut découdre ses habits pour le dégager. Relevé sans aucune blessure, il fut conduit au poste de police pour y passer la nuit et sera déféré, au Parquet de Lille. Quant à Mlle Elvire Lescaut, ses blessures ne présentant aucun caractère de gravité, elle put regagner son domicile.

FETE DE L'ADORATION en la PAROISSE SAINT-VINCEET. — Samedi 20 novembre, en l'église Saint-Vincent, aura lieu l'Adoration. La cérémonie sera présidée par M. le chanoine Thône, supérieur du Collège de Marcq. Une grand'messe solennelle sera chantée à 10 h., par M. l'abbé Lesage, curé de Notre-Dame-des-Victoires, assisté de MM. les curés du Sacré-Cœur et de Saint-Louis.

Un salut solennel aura lieu à 20 h., au cours duquel le R. P. Rubben prononcera un sermon de circonstance. Pendant la cérémonie, les chants seront exécutés par les Céciliennes.

HALLUIN

Un grave accident de roulage

Dans la soirée de lundi, un accident d'une certaine gravité s'est produit au Mont d'Halluin.

Un livreur de la brasserie de MM. Bey Frères, rue de Lille, M. Georges Ducoulombier-Drouart, 25 ans, demeurant au Mont venait de terminer dans ce même hameau sa tournée de livraison et s'en retournait vers la brasserie, dirigeant son attelage. Au moment où il atteignait la Carrière et la ferme Curelle, les chevaux, pris de peur, s'emballèrent et, par l'effet d'un heurt subit, M. Ducoulombier fut projeté sur la chaussée et les deux roues du véhicule lui passèrent sur les jambes.

Le blessé, transporté dans une maison voisine, y reçut les soins de M. le docteur Dereu, qui constata une fracture du fémur de la jambe droite, ainsi que plusieurs contusions à la jambe gauche.

M. Ducoulombier, qui a été le soir même transporté dans une clinique de Tourcoing devra subir une incapacité de travail de plusieurs mois.

JAMET-BUFFEREAU Experts-Comptables près les Tribunaux ROUBAIX, 103, Bd d'Armentières — TOUS TRAVAUX **COMPTABLES**

CARNET DU JOUR

FIANÇAILLES.

— On nous annonce de Paris les fiançailles de M. Daniel Lefebvre, fils de M. et Mme Lefebvre-Fauville, tous deux décédés, avec Mlle Marie-Antoinette Brault, fille de M. et Mme Marcel Brault, née Aude.

MARIAGES.

— Samedi à 11 h. 30, en l'église Saint-Géry, à Cambrai, a été célébré le mariage de Mlle Marguerite Petit, fille de M. et Mme J. Petit, industriels, avec M. Maurice Huet, ingénieur au Havre.

— Mardi à midi, a été célébré en l'église N.-D. des Ardents, à Arras, le mariage de Mlle Simonne Brassart, fille de M. le docteur Brassart, conseiller municipal, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Beauvois, avec M. André Berton, interne des hôpitaux de Lille.

LA PLUS COTÉE SUR LE MARCHÉ
A la longue liste des usagers de la 7 CV. G. M. vient de s'ajouter M. VANDERBECKE, maître-nickeleur, rue de Lannoy, Roubaix, acheteur d'un torpedo au Garage Jouffroy, 149, rue Jouffroy, Roubaix. 29922d

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ROUBAIX. — **Amicale des Arts.** — **Section** Théâtrale : Mercredi, à 20 h., au « Casino », répétition générale, sous la direction de MM. Lechantre et Lemarchand, De service, M. Decottignies.

PETITE CORRESPONDANCE

L.A.O. 47. — Vous ne nous donnez pas sur la situation du locataire de renseignements suffisants. Les étrangers ne sont pas d'office exclus du bénéfice de la prorogation; en outre, si un étranger n'a pas encore terminé sa première prorogation de locataire d'avant-guerre, le propriétaire est obligé de la respecter. En ce qui concerne le chiffre du loyer, vous ne devez pas considérer le montant du prix d'achat, mais uniquement le prix du loyer avant-guerre, auquel vous appliquez le coefficient, plus la différence entre certaines contributions actuelles et celles de 1914. —— **Loulou 86.** — Nous n'avons aucune compétence en cette matière. —— **A.B.** — Si vous n'avez pas encore terminé votre première prorogation de locataire d'avant-guerre, le propriétaire ne peut pas vous demander une augmentation nouvelle. —— **Diane, C., 6.** — *Pour avoir* cette prorogation, il n'y a aucune démarche à faire; c'est le propriétaire qui doit prendre les devants en vous la refusant, s'il estime en avoir le droit. Vous payez un loyer suffisant. —— **Louis Paul.** — Le propriétaire est obligé de respecter le bail en cours. Nous croyons comprendre en effet que votre bail n'est pas terminé. —— **Un ennuyant.** — S'il y a très longtemps que l'on fait commerce dans cette maison, les locataires pourront dire qu'ils ont eu une autorisation tacite. —— **Locataire lésé.** — Renseignements insuffisants. —— **Totor.** — A notre avis, il n'y a pas de déduction du temps de service, dans votre cas. —— **Un locataire.** — Voyez un avocat, car la loi prévoit une pénalité lorsqu'on impose nettement, sous forme de reprise du mobilier, un chiffre de loyer supérieur au taux légal. —— **A.B., Diffamation.** — Voyez un avocat.

M.P.G. — Vous avez probablement le droit à l'indemnité, sauf si le propriétaire occupe personnellement l'immeuble. Nous ne pouvons vous l'affirmer, faute de renseignements suffisants sur la situation du propriétaire. —— **J.D., 85.** — Nous ne donnons pas de renseignements de cette nature. —— **Un père marocain.** — Jusqu'à l'âge de 21 ans, consentement obligatoire; de 21 ans à 25 ans, en cas de refus de consentement, signification par notaire et mariage possible quinze jours francs après cette notification. Au-dessus de 25 ans, liberté complète. —— **Triste proprio.** — Voyez un avocat. —— **Un blessé, Roubaix.** — Vous toucherez d'abord les demi-salaires jusqu'à la consolidation de la blessure. S'il reste alors une incapacité permanente, votre salaire annuel étant de 12.000 francs et le taux d'incapacité de 10 0/0, vous toucherez une rente annuelle de 318 fr. 75, payable par trimestre. —— **Cadet Roussel.** — Acceptez un loyer d'environ 37 francs. —— **Ignorant.** — Veuillez vous adresser à une organisation d'Anciens Combattants. —— **Mado, T.B.** — Il n'y a là encore qu'un projet et nous ne pourrons vous indiquer la teneur de cette loi que lorsqu'elle sera devenue définitive. —— **K.D., 24.** — Non pas les contributions, mais la différence. S'ils n'ont jamais prorogé, ils ont droit, étant locataires d'avant-guerre, de solliciter une prorogation en vertu de la loi du 9 mars 1918 et pendant la durée de cette prorogation, l'augmentation sera minime et même nulle, puisque vous avez déjà été augmenté. Nous vous indiquons d'autre part que s'ils n'ont jamais prorogé, ils conserveront ce droit pendant plusieurs années encore et qu'il serait bon de leur donner congé, pour provoquer la demande de prorogation. Par contre, lancer un congé, c'est engager des hostilités. Il y aurait lieu de prendre des mesures amiables et de soumettre votre cas à un homme de loi. —— **Norl.** — Dans toute librairie assez importante.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 17 novembre 1926 — N° 77.

Les Briseurs de Chaînes

PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

LA BANDE DES TROIS

II

L'île maudite

Cette porte, disloquée, à demi-pourrie par les pluies, ils n'osaient la pousser dans l'épouvante où ils étaient du spectacle qui allait s'offrir à eux.

En une seconde, dans l'esprit des trois hommes repassa, brusquement évoquée, toute leur jeunesse.

Cette femme, qu'ils venaient chercher si loin, et dont ils n'allaient plus trouver que le cadavre sans doute, ils ne l'avaient jamais vue que deux fois, jadis, dans le cabinet du juge d'instruction Lionel, et au cimetière où Valerand venait d'être enterré.

Cette femme, dont ils avaient bien souvent parlé au bagne, puisque leur vie, à tous les trois, lui appartenait, lorsqu'ils en évoquaient l'image, ils ne pouvaient pas se la représenter autrement que sous les traits d'une jeune fille, presque d'une enfant, en larmes, en deuil, avec de grands yeux noirs profonds et doux. C'était cette enfant dont ils avaient tué le père, cette enfant, pâle et triste, devant laquelle ils s'étaient agenouillés autrefois, dans l'horreur de leur crime, c'était elle enfin, Henriette, qui était là, derrière cette cloison pourrie, morte de faim, morte de misères et morte de désespoir...

— Je n'ose ! murmurait Rodolphe... et pourtant nous n'avons pas de reproches à nous faire... non... non... Elle-même, si elle savait, nous tendrait les mains et nous pardonnerait... Non, je n'ose entrer...

Soudain, ils tressaillent...

Du fond de ce taudis, d'où suinte, de partout, la fièvre de mort, une voix basse, douce, se fait entendre...

Une voix dans ce cimetière... N'est-ce pas plutôt le soupir d'une agonie ?

Ils se regardent... ils se rapprochent... ils se serrent les mains dans ce geste qui de tous temps, depuis la mort d'Hélène et le meurtre de Valerand, leur est devenu habituel et par lequel ils se communiquent leurs pensées...

Cette voix ne parle pas... Cette voix chante.

C'est une chanson mélancolique, assourdie, c'est la berceuse avec laquelle la bonne Blanche-et-Rose endormait Sabine malade et avec laquelle, à cette heure, Henriette berce le sommeil de son enfant...

Le sommeil ou la mort ?... Quel drame s'est passé là, et la folie n'y règne-t-elle point en maîtresse hideuse ?

A quatre mille cinq cents lieues de la terre natale, une berceuse des petits enfants de France :

On entrebâille la porte
De crainte de l'éveiller,
Sa bonne mère l'emporte
Sur son petit oreiller...
Autour de lui rien ne bouge :
Pierrot songe et Toutou dort...
Comme le grand pantin rouge
Qui danse avec des fils d'or...
Dodo, dodo, fais dodo...

Ils entrèrent. Et sur le seuil, ils se tinrent immobiles, silencieux, le cœur étreint par le spectacle de cette inexprimable détresse...

Au fond de l'étroite chambre emplie de ténèbres, car le jour ne pénétrait que par les disjointures des planches, un amas de branchettes, de feuilles mortes, de plantes maritimes séchées, sur lesquelles on avait jeté une couverture. Le plancher crevé laissait voir la terre boueuse entretenue par l'humidité constante du sol, où rampaient, où grouillaient des bêtes hideuses. Par la toiture disloquée et les cloisons en lambeaux, les rafales des pluies des tropiques devaient s'abattre là-dedans comme s'il n'y avait pas eu d'abri... Sur la couche des feuilles et des herbes, une créature blême, d'une invraisemblable maigreur était étendue, dans une immobilité complète. C'était Sabine, vêtue de haillons, Sabine diaphane, Sabine, malgré cela, belle d'une beauté étrange, d'une beauté surhumaine, avec ses yeux si grands et qui, sur ce visage émacié semblaient immenses, Sabine qui respirait encore... Sabine qui semblait écouter la chanson maternelle... et sur les lèvres pâles de laquelle flottait comme le sourire de la mort, le sourire de la délivrance suprême...

Près d'elle, à genoux dans la boue, Henriette chantait les mains jointes...

Portrait de misère, de désespoir et de désolation — comme sa fille...

Rodolphe se tourna vers Troiser et Billot.

— Il n'y a qu'une chose à faire pour le moment... c'est d'appeler bien vite le médecin de la *Jeune-France*... Allez... allez... nous autres, nous restons.

Les deux colons obéirent, s'éloignèrent en courant vers le rivage pour porter la nouvelle... Et les forçats, fermant la porte, se dirigèrent vers le lit.

La mère continuait son chant plaintif.

Sabine, avec des yeux agrandis et démesurés, semblait regarder dans la mort...

Ni l'une ni l'autre ne les remarqua, ne les entendit...

Alors Rodolphe appuya doucement la main sur l'épaule d'Henriette.

Et celle-ci tressaillit, se tut, n'osa pas se retourner...

D'où partait donc cette voix qui lui disait, comme en un rêve étrange :

— Madame... vos malheurs sont finis... nous venons pour vous protéger et pour vous sauver toutes les deux...

Tout à coup, elle se relève... en chancelant...

Des mains ont saisi ses mains, les serrent en une étreinte de dévouement passionné.

Elle se retourne.

Des ombres l'entourent, qu'elle ne voit pas bien dans ces ténèbres...

Elle va pousser la porte... la lumière entre... cette lumière de crépuscule où elle vit depuis si longtemps, où elle meurt...

Et elle considère, hébétée, folle, ces hommes qu'elle ne connaît pas, qui ne sont pas des colons, qui viennent lui parler le langage de sa patrie, et dont les yeux très doux sont emplis de larmes.

Elle finit par dire, d'une voix rauque :

— Qui que vous soyez, merci !... mais vous arrivez trop tard... ma fille se meurt...

Et elle alla, passive, dans une idée fixe, reprendre sa place à genoux près de Sabine,

Et de nouveau elle chanta, sans plus s'occuper d'eux...

Quand son rêve ouvre ses ailes
Le doux être délicat
Voit de grands polichinelles
Et des palais en nougat,
Et de ses deux lèvres roses
Quand le sommeil aura fui
Il dira toutes ces choses
Qu'un enfant voit dans la nuit...

Les trois forçats se retirèrent lentement.

Ils ne voulaient pas troubler plus longtemps cette douleur.

Le médecin, mandé en toute hâte, arriva deux heures après... Il apportait avec lui les premiers médicaments nécessaires à l'état des deux femmes. Pour Henriette, un peu de nourriture, *car, toutes deux mouraient de faim.* Et pour Sabine, qu'une fièvre intense terrassait, et qui était dans une consomption absolue, de la quinine d'abord et des réconfortants. Par bonheur, il y avait à bord de la *Jeune-France* tout ce qu'il fallait.

Lorsque le médecin sortit de ce taudis et redescendit vers le rivage, il fut accosté par les forçats qui demandèrent des nouvelles.

— Je ne réponds de rien. Je sauverai la mère... mais l'enfant, dame !... Je vous dirai ça demain, après la crise que je prévois pour cette nuit...

Un peu plus loin, le médecin fut abordé par un petit homme sec et brun, à allure cauteleuse, à l'air suornois.

— Et ces deux malheureuses femmes, docteur ?

Le docteur redit les mêmes nouvelles et passa.

Cassoulet rejoignit ses deux complices.

— Elles sont capables de s'en tirer...

Il ajouta plus bas :

— Passe pour la fille, puisque nous devons la ramener en France, mais quant à la mère... je m'en charge...

Et il eut un sourire atroce...

La crise attendue par le docteur se passa heureusement, Sabine fut sauvée. Quant à Henriette, c'était de faim qu'elle se mourait. Comment les pauvres femmes avaient-elles vécu, pendant les huit mortels jours où elles étaient restées complètement seules ? D'herbes, de racines, de quelques coquillages : elles avaient mâché du bois.

Les trois forçats guettaient avec anxiété ce retour à la vie avant de se montrer de nouveau.

Ils avaient pu s'installer, tous les trois, dans le compartiment voisin de celui d'Henriette : de là, ils pouvaient veiller plus facilement sur elle. Comme les cloisons qui les séparaient étaient pendantes, trouées à demi démolies, leur premier soin avait été de les rétablir, par délicatesse, car ces deux coins *du hangar n'en faisaient plus qu'un.* Ensuite, bien que les pluies ne fussent plus aussi fréquentes, ils réparèrent la toiture avec cette adresse industrieuse que leur avaient donnée leurs longues années de bagne. Grâce à eux, Henriette et Sabine furent désormais chez elles et à l'abri. Sur la *Jeune-France*, avec une ordonnance du docteur, ils étaient allés prendre des couvertures et de la literie, avec quelques étoffes dont les deux femmes pourraient se servir pour renouveler leurs vêtements qui tombaient en lambeaux. Ils parèrent ainsi au plus pressé, ils n'envisageaient pas l'avenir sans épouvante, car la catastrophe des premiers colons amenés par le *Calédonie* menaçait de se renouveler pour ceux qui venait de débarquer la *Jeune-France*. Les vivres étaient en quantité insuffisante, l'île ne produisait rien, et les colons débarqués, armés en révolte, en proie à une rage farouche en désespoir inouï, demandaient à être rapatriés.

Cassoulet et ses complices n'avaient pas quitté le bord.

Grâce à Cœurderoy et à Diane, ils y occupaient une situation privilégiée. Et ils attendaient, pour descendre et pour mettre à exécution leurs desseins, le moment propice.

Une dizaine de jours s'écoulèrent ainsi.

Les Trois avaient établi autour d'Henriette une surveillance rigoureuse, la nuit aussi bien que le jour. Ils se relayaient la nuit. Deux yeux vigilants et dévoués étaient constamment ouverts, maintenant, sur les malheureuses.

Henriette ne s'en doutait pas encore.

Elle avait pris pour de la pitié, comme tout le monde leur en témoignait, les soins attentifs dont elle était l'objet de la part des trois hommes.

(A suivre).